

APPEL AUX DONNS 2018 POUR

Le Festival « en mai, pépète lumière fait ce qu'il lui plaît »

25, 26 et 27 mai 2018 à Massilly (71)

Ce sera la 9ème édition de notre festival.

Huit ans déjà que pépète lumière vous promène à travers des sites d'exception du Clunysois et de ses environs. L'association se plaît à découvrir lieux insolites et architectures remarquables pour en faire de nouveaux "terrains de jeux".

Qui sait que Cluny a été un haut lieu de production viticole depuis l'antiquité, les méfaits du phylloxéra y mettant fin au cours du XIXème siècle? Des infrastructures témoignent de cette industrie tel l'ancien tinailler (de tine, ancienne cuve de bois) du château de Massilly.

Du haut de sa vaste salle lumineuse aux tréfonds de sa cave voutée aux proportions exceptionnelles, pépète lumière y jouera le contraste harmonisé d'une programmation audacieuse lançant des passerelles entre dégustations de vins natures et débauches sonores et spectaculaires. Expérimentez par vous-même ces rares moments riches en surprises pour tous les sens.

"En mai, pépète lumière vous offre pour sa neuvième édition le flacon ET l'ivresse."

Pépète lumière est une association et elle ne peut fonctionner sans adhérents ; elle y puise **sa légitimité et sa force.**

Votre adhésion la rassure et vos dons nous permettent de réaliser nos rêves !

N'oubliez pas que vos dons peuvent être déductibles de vos impôts.

Donner à Pépète Lumière, c'est faire le choix de soutenir la culture !

Nous vous remercions pour votre soutien

PEPETE LUMIERE LANCE UN APPEL AU MICRO-MECENAT CITOYEN pour l'année 2018

Bulletin pour devenir adhérent et/ou membre donateur

Je coche le montant que je souhaite donner à l'association pépète lumière pour son festival du mois de mai 2018.

Pépète lumière est une Association loi 1901 reconnue d'utilité publique.

*Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66% sur votre don.**

Adhérent 2018	Adhérent et membre bienfaiteur 2018			
<input type="checkbox"/> 5 € Pas de déduction fiscale	<input type="checkbox"/> 30 € 10 € après déduction fiscale	<input type="checkbox"/> 60 € 20 € après déduction fiscale	<input type="checkbox"/> 100 € 34 € après déduction fiscale	<input type="checkbox"/> € Déduisez 66% de votre don et vous saurez ce que cela vous coûte vraiment

* Dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pépète lumière vous établit le rescrit à joindre à votre déclaration de revenus au mois de février de l'année d'imposition.

Je soussigné(e), _____

Domicilié(e) à _____

Courriel : _____

désire soutenir l'association **pépète lumière** dans son action et à ce titre

je fais un don de _____ € (somme en lettres – chèque à établir à l'ordre de pépète lumière et à envoyer au 1 Pont de l'Etang - 71250 Cluny)

A _____, le _____

SIGNATURE :